

MIGRATIONS INTERNATIONALES

LE TRAVAILLEUR MIGRANT, TOUJOURS L'OBJET D'ABUS ET DE MESURES DISCRIMINATOIRES

Vous pourrez lire ci-dessous , le compte rendu d'un rapport de l'Organisation Internationale du Travail, sur les problèmes posés par les migrations internationales, et les mesures à prendre à une vaste échelle (juillet 1973).

+

L'O.I.T. prépare une action internationale.

Le migrant ne doit plus être le travailleur auquel échoit l'emploi dont personne d'autre ne veut. Il représente un capital humain très précieux. Sans lui, le progrès économique et technique ne serait pas possible. Et pourtant, un rapport publié par l'Organisation internationale du Travail (O.I.T.) souligne qu'en dépit des progrès réalisés au cours des dernières années, de nombreux travailleurs étrangers sont encore victimes d'abus et de mesures discriminatoires et vivent dans des conditions d'insécurité juridique, de tension et d'isolement.

Ce rapport, qui vient d'être adressé aux 123 Etats membres de l'O.I.T., contient de nouvelles propositions relatives à une action internationale pour protéger les migrants. Ces propositions seront examinées lors de la Conférence internationale du Travail, l'an prochain à Genève.

Ils sont des millions...

C'est par milliers qu'ils quittent chaque jour leur pays, en train, en autocar ou en camion, à destination d'une terre promise où ils espèrent trouver du travail.

Il y a en Europe occidentale environ 11 millions de migrants avec leurs familles : Espagnols, Italiens, Yougoslaves, Portugais, Turcs, Grecs, Tunisiens, Algériens, Marocains et bien d'autres encore.

En Amérique du Nord, les terres promises des Etats-Unis et du Canada ont accueilli respectivement 4.200.000 et 161.000 résidents étrangers pendant la seule année 1969.

Plus d'un million de personnes, venant pour la plupart des zones rurales du Paraguay et de la Bolivie, sont allés s'installer en Argentine. On constate également un afflux de Colombiens vers le Venezuela, leur nombre varierait de 300.000 à 700.000.

Il existe un courant régulier de travailleurs migrants entre les pays de l'Afrique occidentale, en particulier à destination de la Côte d'Ivoire et du Ghana, qui ont, à eux deux, reçu de 900.000 à 1.500.000 personnes, un grand nombre d'entre elles venant de Haute-Volta. En Afrique australe, environ 300.000 travailleurs migrants africains sont recrutés pour la République sud-africaine et pour la Rhodésie du Sud.

Trafic illicite de migrants.

Une partie seulement de cet exode est organisée, dans l'ensemble ces mouvements sont spontanés, et le rapport indique que la présence d'immigrants clandestins est signalée dans tous les pays.

Les "wetbacks" mexicains ne sont pas encore devenus des personnages de légende d'Hollywood. En Europe, des travailleurs étrangers se faisant passer pour touristes s'efforcent d'entrer en République fédérale d'Allemagne, en France et dans d'autres pays. La police française a découvert récemment un gang de trafiquants qui faisait passer en France des travailleurs africains en provenance d'Afrique occidentale.

Dans la plupart des cas connus d'immigration clandestine, les migrants avaient dû verser des sommes assez importantes. Les Mexicains paient jusqu'à 300 dollars pour franchir illégalement la frontière des Etats-Unis. En France, les évaluations varient considérablement et vont jusqu'à 5.000 francs pour un transport clandestin à partir de la Mauritanie. Enfin, on rapporte l'histoire de migrants clandestins qui auraient été entièrement dépouillés par leurs passeurs.

"En fait, constate le rapport, il semble bien que, souvent, plus la réglementation est rigoureuse et pose de conditions à l'émigration et à l'immigration, plus les trafics clandestins ont tendance à se développer en l'absence de procédures régulières de recrutement, d'introduction et de placement".

Discrimination.

Les travailleurs migrants, et pas seulement ceux qui entrent dans le pays illégalement, se heurtent à d'innombrables difficultés. L'un des aspects les plus tristes et les plus irritants de la vie d'un travailleur étranger est sa lutte quotidienne contre toutes sortes de discriminations et d'inégalités de traitement.

Dans de nombreux pays, les lois et règlements limitent, au moins temporairement, les possibilités d'emploi pour les travailleurs immigrants. Certains d'entre eux ne peuvent trouver un emploi convenable en raison de leurs qualifications, diplômes, certificats de scolarité ou de formation professionnelle qui ne sont pas reconnus par le pays d'accueil. En outre, un certain sentiment de xénophobie manifesté par les ressortissants du pays hôte à l'égard des travailleurs étrangers n'est que trop courant et contribue grandement à une atmosphère de tension et d'isolement.

A cet égard, le rapport mentionne les difficultés pour les travailleurs migrants d'obtenir ou de conserver un emploi, d'accéder à une promotion; les inégalités de rémunération, les pratiques excluant en fait les travailleurs étrangers de l'application de dispositions légales ou conventionnelles relatives aux conditions de travail, aux avantages sociaux, à la sécurité sociale, ainsi que des pratiques affectant leur participation aux relations professionnelles et à la vie syndicale.

Problèmes sociaux.

Sur le plan social et humain, la liste des besoins des migrants est longue. Le rapport révèle que la moitié au moins des travailleurs migrants mariés qui séjournent dans des pays d'Europe occidentale vivent sans leur famille. D'autre part, il faut reconnaître que le regroupement des familles de migrants soulève souvent de nouveaux problèmes, en particulier en matière de logement.

Comme l'indique le rapport : "Le logement des travailleurs migrants demeure un problème majeur pour les pays hôtes. La plupart d'entre eux souffrent d'une pénurie de logement, et notamment d'appartements sociaux ou à loyer modéré dans les centres industriels urbains. Cette pénurie a encore empiré à la suite de la venue d'immigrés de plus en plus nombreux et des pressions de plus en plus fortes qu'ils exercent pour être autorisés à amener leur famille".

Il faut aussi d'urgence améliorer les services sociaux à l'intention des travailleurs migrants afin de faciliter leur départ de leur pays d'origine, leur voyage et leur adaptation dans le pays hôte.

Le rapport souligne les prescriptions spéciales à prévoir en matière de santé, notamment l'examen médical des travailleurs migrants au départ du pays d'émigration et à l'arrivée dans le pays d'immigration.

D'après les statistiques, la fréquence des accidents serait 2,5 fois plus forte pour les travailleurs migrants que pour les autres travailleurs. Cet état de choses s'explique essentiellement par le caractère dangereux et insalubre des emplois occupés par les travailleurs étrangers ainsi que par les risques particuliers de certaines industries, telles que le bâtiment, où ils sont particulièrement nombreux. Cependant, il y a d'autres raisons : la qualification très limitée de cette main-d'oeuvre, son inexpérience, son ignorance des règlements de sécurité, ses difficultés linguistiques, sa compréhension insuffisante des instructions et des avis de mise en garde.

L'épée de Damoclès.

En outre, l'expulsion arbitraire ou injuste reste l'épée de Damoclès qui menace les travailleurs étrangers. De ce fait, le travailleur étranger se trouve placé dans une situation d'insécurité juridique qui peut l'amener à accepter des conditions de travail moins favorables ou à renoncer à l'exercice de certains droits qui lui sont cependant formellement reconnus par la législation du pays d'immigration.

"Envers son employeur, souligne le rapport, cette insécurité juridique risque de placer le travailleur migrant dans une situation telle qu'il hésite, à tort ou à raison, à se prévaloir des droits et garanties qui lui sont reconnus, de crainte de perdre son emploi, ce qui risque de signifier pour lui l'obligation de quitter le territoire du pays d'immigration".

A l'ordre du jour de la Conférence.

Il convient de ne pas sous-estimer les efforts faits sur le plan national et régional pour protéger les travailleurs migrants. L'adoption par l'OIT de nouvelles normes internationales pourrait offrir le cadre indispensable à de tels efforts et contribuerait à encourager la poursuite d'une action salubre dans ce domaine.

A cet effet, le rapport invite les Etats membres de l'O.I.T. à examiner s'il ne serait pas opportun de préparer au sujet des travailleurs migrants trois instruments internationaux de l'O.I.T. qui complèterait les conventions et recommandations déjà existantes, à savoir :

1. Une Convention sur les migrations abusives pour aider à mettre fin au trafic illicite et au marché noir en matière de travailleurs migrants.

2. Une Convention sur l'égalité de chances et de traitement. Sur la base des dispositions de la Convention de l'O.I.T. concernant la discrimination (emploi et profession) de 1958, qui n'envisageait pas directement toutes les formes de discriminations auxquelles se heurtent les travailleurs migrants, les normes nouvelles pourraient prévoir l'institution d'une politique nationale concertée pour défendre les droits légitimes des étrangers.

3. Une Recommandation complémentaire visant à instituer une politique de migration cohérente et à servir de guide pour la mise en oeuvre des principes de l'égalité de chances et de traitement. Elle pourrait également prévoir à l'intention des migrants une politique sociale insistant plus particulièrement sur le regroupement des familles, la protection de la santé et d'autres facteurs sociaux.

Lorsqu'il aura reçu les réponses des gouvernements, le B.I.T. établira un second rapport, qui en donnera un résumé et indiquera les principaux points que devrait examiner la Conférence internationale du Travail en 1974.

Autres activités.

Les débats de la Conférence qui se dérouleront en juin prochain à Genève s'inscrivent dans le programme d'action de l'O.I.T. en faveur des migrants. Parmi les autres activités principales envisagées dans le cadre de ce programme, on peut citer des réunions d'experts, des missions consultatives et un certain nombre de projets de recherche pour compléter la carte socio-économique de la migration à l'heure actuelle.

Un de ces projets aurait pour objet d'examiner les principaux effets à long terme et à court terme du phénomène des migrations pour les pays d'accueil : il s'agirait de déterminer dans quelle mesure l'immigration influe sur des facteurs tels que les pénuries de main-d'oeuvre, les salaires, la production et la productivité dans les professions où sont employés des effectifs importants de travailleurs étrangers. L'étude envisagerait également les répercussions de l'émigration sur les pays d'origine - ses effets sur les niveaux de chômage, les réserves de main-d'oeuvre qualifiée et la balance des paiements.

A l'heure actuelle, les pays d'immigration comme les pays d'émigration mettent en doute les avantages à long terme des migrations telles qu'elles sont actuellement organisées. Les questions que l'O.I.T. examine dans le cadre de son Programme mondial de l'emploi ont trait aux possibilités "d'apporter le travail aux travailleurs" de façon à réduire la nécessité des migrations. C'est là un domaine dans lequel il existe de nombreuses inconnues et dans lequel on a besoin d'estimation sur la situation future pour procéder à une planification rationnelle. Un autre projet de recherche se propose de prévoir les courants de travailleurs migrants auxquels on peut s'attendre au cours de la période 1975-1985. Le projet porterait principalement sur l'Europe et le Bassin méditerranéen, mais on réunirait aussi des renseignements sur les mouvements des travailleurs migrants en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Antilles.

La formation professionnelle des travailleurs migrants et leur intégration dans la main-d'oeuvre à leur retour dans leur pays d'origine feront l'objet d'une autre étude.

Des spécialistes de l'O.I.T. étudient aussi attentivement les mesures que doivent prendre les pays dans le domaine de la prévention des accidents du travail et de la protection de la santé, ils étudient les nouvelles méthodes adoptées par les syndicats pour encourager la participation des migrants aux relations professionnelles et ils vérifient l'efficacité des accords bilatéraux et multilatéraux existants en matière de sécurité sociale.

Résultats concrets.

L'O.I.T. intensifie et développe également sa collaboration avec les autres organisations régionales et organisations du système des Nations Unies, notamment en matière d'accords de sécurité sociale qui, s'ils ne sont pas coordonnés, peuvent soulever de graves problèmes pour les migrants.

Ces travaux ont déjà donné des résultats concrets, par exemple les nouvelles réglementations de sécurité sociale au sein des Communautés européennes. En outre, en vertu d'accords conclus avec l'Organisation commune africaine, malgache et mauricienne (OCAMM), le B.I.T. a apporté son concours à la préparation d'une Convention multilatérale de sécurité sociale et il conseille actuellement l'OCAMM sur les dispositions administratives à prendre pour appliquer cette convention.

Pour plus d'équité.

Les efforts déployés par l'O.I.T. pour défendre les droits légitimes des travailleurs migrants ne sont pas nouveaux. Egalité de traitement entre ressortissants d'un pays et étrangers, réglementation des horaires de travail, soins médicaux, paiement d'indemnités à l'étranger - tels sont certains des problèmes dont s'est occupée l'O.I.T. depuis des années.

Ces efforts ont été suscités par la conviction que dans un monde toujours plus étroit où se sont organisés d'importants groupements économiques, il faut faire preuve de plus d'équité vis-à-vis du travailleur étranger. Il est grand temps qu'il jouisse des mêmes droits et des mêmes possibilités que les autres travailleurs et cesse d'être considéré comme un citoyen de deuxième classe.

MIGRATIONS CLANDESTINES

LA "TRAITE" DES NOIRS

Les épisodes parfois dramatiques de la migration clandestine sont relatés périodiquement dans la presse. Nous avons retenu ici, un extrait du reportage de M. Jean Claude GUILLEBAUD (Le Monde du 19 mai 1973) intitulé "De la Brousse aux Bidonvilles", décrivant le "voyage" des "Soninkés" vers Paris, et signalant l'existence de réseaux clandestins ou de filières passant par différents pays d'Europe.